

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Septembre 2016

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire, Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes, M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M. DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUEVILLE Daniel – M. HOUISSE Bastien – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BURETTE Stéphane.

Monsieur DESER Alain a été désigné secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 11 Juillet 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Demande de retrait de la Métropole ROUEN NORMANDIE

VU :

- la délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE76,
- la délibération du 10 juin 2016 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création du SDE76,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal accepte le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76.

SIAEPA d'Auffay/Tôtes – Modification des statuts

Le Comité Syndical du SIAEPA d'Auffay/Tôtes, lors de la séance du 24 juin 2016, a décidé la modification des statuts dudit syndicat,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des explications fournies par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents, d'approuver les nouveaux statuts du SIAEPA d'Auffay/Tôtes.

Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen

Après explications fournies par Monsieur le Maire et avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents :

- * le rapport d'activités de l'année 2015.
- * le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2015.

Legs de Madame MALAS Ernesta – Acceptation par la commune

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que Madame MALAS Ernesta, décédée le 16 Juillet 2016, a désigné la commune de Grugny légataire universel de ses biens, à seule charge d'entretenir les 3 tombes appartenant à la famille MALAS durant la durée des concessions respectives. Un second testament, ne remettant pas en cause les clauses du premier testament, précise à qui les meubles devaient être donnés.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le legs universel de Madame MALAS Ernesta,
- DECIDE que la commune prendra en charge l'entretien des 3 tombes appartenant à la famille de Madame MALAS Ernesta et fleurira ces 3 tombes aux Rameaux et à la Toussaint.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à établir et signer tout document nécessaire à l'exécution des dernières volontés de la défunte, ainsi que tout acte nécessaire au règlement de sa succession,
- DECIDE que tous les frais seront supportés par la commune.

Informations et questions diverses

* travaux en cours :

- sondages cavité souterraine salle des fêtes -

- les travaux d'accessibilité école maternelle – école primaire et église

* site de Grugny à revoir,

* Temps d'activités périscolaires.

Séance levée à 20 heures 40